ID: 059-200040947-20230919-DEL2023\_110-DE

# DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES** DE FLANDRE INTERIEURE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

#### **DELIBERATION 2023 110**

Objet: Travaux d'aménagements cyclables Rue du Dr Henri Vanuxeem à Nieppe - Conventions de délégation de maitrise d'ouvrage avec le Département du Nord et la Ville de Nieppe

Séance du dix neuf septembre deux mille vinat trois à dix-huit heures trente.

#### Présents (65):

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY -Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) -Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER -Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY -Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

#### Procurations (12)

Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publie sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-COMMUNES

FLANDRE

25 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230919-DEL2023\_110-DE

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

### SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

### **DELIBERATION 2023 110**

Objet : Travaux d'aménagements cyclables Rue du Dr Henri Vanuxeem à Nieppe - Conventions de délégation de maitrise d'ouvrage avec le Département du Nord et la Ville de Nieppe

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de la CCFI.

Dans ce cadre, la CCFI a prévu la création d'un anneau cyclable et d'un « chaucidou »sur la rue du docteur Henri Vanuxeem à Nieppe.

Ces aménagements, qui permettront d'améliorer les conditions de cyclabilité et d'intermodalité sur le territoire, notamment pour ce qui relève du rabattement vers la gare de Nieppe, entrent dans un axe d'intérêt communautaire au regard du règlement de voirie cyclable, qui prévoit une intervention financière de la CCFI à hauteur de 100 % du reste à charge territorial.

Les montants estimés des travaux d'aménagements cyclables sont les suivants :

- 435 730,96 € HT pour les travaux de voirie,
- 5 640 € HT pour les travaux de signalisation verticale.

Cet itinéraire étant situé sur une route départementale, il convient de conventionner avec le Département du Nord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie.

Par ailleurs, la commune ayant souhaité déléguer les travaux de signalisation verticale, il convient également de conventionner avec la commune de Nieppe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2422-5;

Vu la délibération n°2021/092 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à l'institution d'un schéma directeur des aménagements cyclables ;

Vu la délibération n°2021/093 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à l'adoption du règlement relatif à la voirie cyclable ;

Vu la délibération n°2022/123 du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 relative à la modification du règlement de la voirie cyclable ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230919-DEL2023\_110-DE

### Il vous est proposé:

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux prévus Rue du Docteur Henri Vanuxeem à Nieppe, dont les aménagements cyclables relèvent du réseau d'intérêt communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, les conventions de financement et tout document y afférent avec le Département du Nord et la Ville de Nieppe.

### Vote:

Pour: 77 Contre: 0 Abstention: 0

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,

Pour extrait certifié conforme,